



Projet financé par  
l'Union européenne

## PROJET EUROMED JUSTICE II



### GROUPE DE TRAVAIL 3 DROIT PÉNAL ET DROIT PÉNITENTIAIRE

#### 2<sup>e</sup> RÉUNION LA COOPÉRATION RÉGIONALE : SYSTÈMES EN CE QUI CONCERNE LES AFFAIRES CRIMINELLES

Madrid (ES), les 11 et 12 mai 2009

#### ORDRE DU JOUR

##### Dimanche 10 mai 2009

20h00 Dîner de bienvenue pour les représentants des pays MEDA

##### Lundi 11 mai 2009

08h30–09h00 Enregistrement des participants.

09h00–09h30 Discours d'ouverture.

*Aurora MEJIA*, Directrice générale de coopération judiciaire internationale,  
Ministère de la Justice espagnol, Madrid (ES)

Représentant du Consortium IEAP-CER/CGPJ/FIIAPP : *Andrés SALCEDO  
VELASCO*, Magistrat, Chef de l'équipe chargée de la mise en oeuvre du Projet  
EuroMed Justice II, IEAP-CER, Barcelone (ES)

09h30–09h45 Présentation des participants

09h45-10h00 Présentation du cadre général de cette composante, des principales questions proposées pour les discussions, du programme de travail et de la méthodologie à suivre pendant la réunion.

*Andrés SALCEDO VELASCO*

10h00-10h45 1<sup>er</sup> exposé sur « L'UE. Evolution dans le domaine de la coopération judiciaire internationale : de l'assistance mutuelle à la reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires. Mention spéciale de la lutte contre le terrorisme.»

*Fernando IRURZUN MONTORO*, Chef du Bureau des avocats de l'Etat, *Audiencia Nacional*, Espagne.

10h45-11h00 Pause café

11h00-11h45 2<sup>e</sup> exposé sur « La coopération judiciaire internationale : le Conseil de l'Europe (I)»

*Carlo CHIAROMONTE*, Chef de la Division du droit pénal, Service des réformes législatives, Direction générale des Droits de l'Homme et des affaires juridiques, Conseil de l'Europe, Strasbourg (FR).

« La coopération judiciaire internationale : le Conseil de l'Europe. Mention spéciale de la coopération dans le domaine de la lutte contre le terrorisme»  
(II)

Alexandre *GUESSEL*, Coordinateur Anti-terrorisme du Conseil de l'Europe, Chef de la Division du Droit International Public et de la lutte contre le terrorisme, Conseil de l'Europe, Strasbourg (FR)

11h45-13h00 Débat

Président : *Andrés SALCEDO VELASCO*

13h00-14h00 Déjeuner

14h00-15h30 Présentation de la situation actuelle dans ce domaine dans chaque pays par les représentants respectifs des pays MEDA et débat sur les réponses fournies au questionnaire sur ce thème.

Président : *Andrés SALCEDO VELASCO*

15h30-16h30 La situation actuelle dans les pays MEDA concernant ce domaine. Mention spéciale de la lutte contre le terrorisme. Processus de ratification, application et efficacité des conventions internationales. (I)

Président : *Andrés SALCEDO VELASCO*

16h30-16h45 Pause café

16h45–17h30 La situation actuelle dans les pays MEDA concernant ce domaine. Mention spéciale de la lutte contre le terrorisme. Principales lacunes identifiées dans ce domaine qu'il s'agit de combler dans la région MEDA. (II)

Président : *Andrés SALCEDO VELASCO*

Fin de la première journée

20h15-22h30 Dîner officiel offert aux participants par le Ministère de la Justice espagnol, restaurant Al Paseo (Paseo de la Habana, 65), Madrid.

## **Mardi 12 mai 2009**

08h45–10h30 Débat. Le rôle de l'exécutif et du judiciaire dans la coopération internationale en matière pénale dans les pays MEDA.

Président : *Andrés SALCEDO VELASCO*

10h30–10h45 Pause café

10h45–12h00 Débat. Propositions spécifiques en vue d'améliorer la structure régionale sur ce thème.

*Andrés SALCEDO VELASCO*

12h00-13h00 Débat. La formation : une question clé. L'expérience dans les pays de l'UE.  
Recommandations et activités de formation à adopter.

*José María FERNÁNDEZ VILLALOBOS*, Magistrat, Responsable de formation,  
Projet EuroMed Justice II, Barcelone (ES)

*Andrés SALCEDO VELASCO*

13h00-14h00 Déjeuner

14h00-15h30 Présentation aux participants des conclusions, recommandations et contributions rattachées aux activités.

15h30-16h00 Pause café

16h00-17h30 Adoption des conclusions, recommandations et contributions rattachées aux activités.

17h30-17h45 Clôture.

Fin de la réunion

## **INTRODUCTION GÉNÉRALE**

### **Présentation**

Cette réunion se situe dans le cadre de la troisième composante du projet : « Droit pénal et droit pénitentiaire, et coopération pénale ».

Au cours de cette deuxième réunion consacrée au thème « Systèmes de coopération régionale en ce qui concerne les affaires criminelles », nous souhaitons partager l'avis des experts internationaux et l'approche qu'ont les participants de ce thème à partir de leur propre perspective et de leurs compétences respectives. Grâce à une discussion approfondie et détaillée, nous connaissons la situation actuelle des questions faisant l'objet du débat, notamment les problèmes rencontrés dans la pratique et le rôle de l'exécutif et du judiciaire dans la coopération judiciaire internationale dans les pays MEDA. Ainsi, nous saurons quels sont les besoins et les priorités à couvrir par les activités de formation et visites d'études. Nous définirons aussi comment mieux cibler les séminaires sur cette composante et quels sont les principaux éléments et questions à prendre en compte afin d'atteindre les objectifs de ce projet. En outre, on adoptera un certain nombre de recommandations rattachées à ce thème et on entamera une discussion sur l'élaboration du document final qui est le résultat à produire par le groupe de travail, à savoir le texte des Conclusions.

Les recommandations formulées durant les 4 réunions de ce Groupe de travail seront présentées à la Conférence régionale en 2009.

### **Méthode de travail**

Le point de départ est que tous les participants soient conscients du fait qu'ils sont les principaux acteurs du groupe de travail et, qu'à ce titre, ils doivent fournir les informations requises et coopérer à la définition de la stratégie et des objectifs à atteindre à travers ce projet.

Nous attendons des experts qui participeront à ce groupe de travail qu'ils aient une connaissance approfondie des thèmes à l'ordre du jour et qu'ils brosent un tableau détaillé de la situation actuelle dans leurs pays respectifs. Nous souhaitons aussi qu'ils se préparent à l'avance pour la discussion afin d'obtenir les résultats les plus fructueux possibles. Dans ce contexte et afin de garantir une bonne préparation, l'Equipe chargée du projet fournira aux participants, au moins deux semaines avant la date de la réunion, la Note de synthèse et les questions à aborder. Néanmoins, les participants peuvent bien entendu proposer tout autre sujet qu'ils estiment intéressant pour la discussion.

Comme le groupe de travail ne se réunit que pendant 2 jours, la préparation préalable des experts est plus que souhaitable pour atteindre les objectifs fixés dans un délai aussi court.

## **Experts**

Les experts doivent être disposés à livrer une contribution effective aux travaux de leur groupe de travail. Ceci implique non seulement que leur pays d'origine les autorise à disposer de suffisamment de temps pour participer aux quatre réunions prévues pour chaque composante du projet, mais plus particulièrement qu'entre deux réunions ils disposent de suffisamment de temps pour continuer à travailler ensemble et avec l'équipe chargée du projet, de manière virtuelle à travers le site Internet du projet et/ou par d'autres moyens (courriels, etc.) de façon à permettre la continuité des travaux et un échange d'informations, documentation et idées.

La qualité des experts proposés représente la principale garantie de voir les efforts que nous déploierons ensemble au cours des réunions des groupes de travail déboucher sur une bonne analyse et un diagnostic exact de la situation dans chaque composante, et sur un échange d'informations à la fois utiles, fiables et précises. Ceci contribuera sans nul doute à ce que chaque groupe de travail formule une série de propositions d'action.

## **Résultats attendus du Groupe de travail 3**

1. Définir l'approche générale des questions à débattre de la part des experts internationaux et des pays MEDA.
2. Connaître la situation actuelle de la transposition et de l'application des conventions internationales sur le droit pénal et le droit pénitentiaire dans chaque PM et dans le domaine de la coopération en matière pénale.
3. Discuter de manière spécifique de la façon dont les travaux de ce groupe de travail pourraient contribuer à atteindre les principaux objectifs du projet au regard de la transposition et surtout de l'application des conventions internationales sur le droit pénal et le droit pénitentiaire, et la coopération internationale en matière pénale. Cette composante reflète la grande préoccupation suscitée par les groupes les moins protégés et les plus démunis (les mineurs en prison, les peines alternatives à l'emprisonnement, la réinsertion sociale des anciens détenus, etc.). La transposition constitue une étape importante dans tout processus de réforme visant à couvrir les besoins de formation du personnel pénitentiaire, le développement de la formation et des activités dans les prisons, et à soutenir les catégories vulnérables de prisonniers tels que les mineurs. En même temps, on tiendra compte de la nécessité de s'aligner sur les conventions internationales à la lumière des exigences posées par la coopération judiciaire internationale sous l'angle de la lutte contre le terrorisme et d'autres formes de criminalité organisée transnationale. Les priorités des travaux de ce groupe de travail comprendront aussi : (1) l'identification d'initiatives visant à encourager le recours à des mesures alternatives à l'emprisonnement, comme les travaux communautaires ou les services d'intérêt général; et (2) l'identification de mesures qui contribueront à la

réinsertion sociale des anciens détenus.

4. Définir la meilleure façon de cibler les activités futures qui seront déployées dans le cadre de cette composante (et les principaux éléments et questions à prendre en compte pour atteindre les objectifs du projet).
5. Créer une liste provisoire des recommandations éventuelles qui pourraient être développées dans la région euro-méditerranéenne par rapport à cette composante

### **Résultats spécifiques attendus de la 2<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail III.**

1. Connaître l'évolution de la coopération judiciaire pénale dans l'UE, en particulier la valeur et l'importance du principe de la reconnaissance mutuelle, leurs fondements, les conditions politiques et institutionnelles de leur existence et la difficulté et les avantages de leur mise en oeuvre.
2. Connaître la concrétisation normative et juridique de ce principe et l'évolution future prévisible.
3. Connaître le modèle d'évolution dans ce domaine au sein du Conseil de l'Europe.
4. En particulier, réfléchir sur l'organisation de la lutte contre le terrorisme dans l'UE et au Conseil de l'Europe : instruments, politique juridique, techniques réglementaires.
5. Connaître la situation actuelle dans les pays MEDA concernant la lutte contre le terrorisme. Processus de ratification, application et efficacité des conventions internationales.
6. Savoir quel est le rôle de l'exécutif et du judiciaire dans la coopération internationale en matière pénale dans les pays MEDA.
7. Identifier les principales lacunes dans ce domaine qu'il s'agit de combler dans la région MEDA.
8. La formation : une question clé. L'expérience dans les pays de l'UE. Recommandations et activités de formation à adopter.

### **Documentation**

Une liste de la documentation de base sera remise par l'Equipe chargée du projet au moins deux semaines avant la réunion du Groupe de travail :

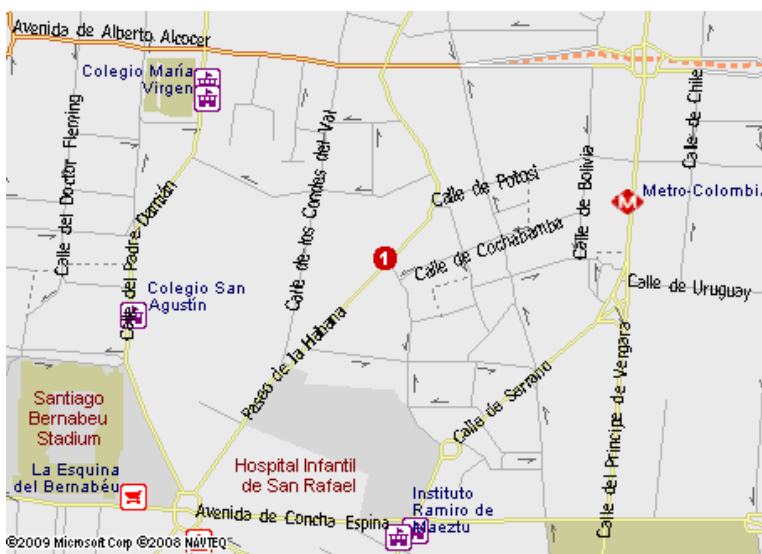
1. Calendrier des réunions de ce groupe de travail.

- 2 Documentation internationale pertinente en la matière produite par l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, les Nations unies, etc.
- 3 Autres documents, le cas échéant, ceux fournis par les représentants des pays MEDA.
- 4 Bibliographie

### Langues de travail

Cette réunion se déroulera en français, en anglais et en arabe avec interprétation simultanée.

### Lieu où se tiendra la réunion et logement des participants



Les participants MEDA seront logés à :

**1** - Hôtel NH La Habana  
Paseo de la Habana,73  
28036 Madrid  
Tél. : +34 91 4430720  
Fax : +34 91 4577579  
[www.nh-hoteles.com](http://www.nh-hoteles.com)

où se tiendra également la réunion